

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

ANNÉE SCOLAIRE 2021 / 2022

INSCRIPTION :

PIÈCES A FOURNIR :

Aucune photocopie ne sera faite au lycée

- Une photocopie des vaccins obligatoires (carnet de vaccinations)
- Une photo d'identité **récente** pour le carnet de liaison
- La photocopie du livret de famille **complet**.
- pour les élèves dont les parents sont divorcés fournir une photocopie du jugement faisant apparaître le droit de garde.
- pour les élèves entrant en seconde les bulletins de classe de troisième.
- pour les élèves arrivant en première ou terminale une photocopie de la carte d'identité et de l'attestation de recensement (ou journée défense-citoyenneté).
- pour les élèves boursiers la notification de bourses envoyée par le Rectorat et un RIB ou un RIP.
- pour les élèves de section professionnelle : 16 euros en chèque à l'inscription ou en liquide à la rentrée (deux tee-shirts obligatoires en enseignement professionnel).
- Le code ATEN fourni par le collège pour effectuer **les démarches en ligne obligatoires**.
- Document d'entrée en 2^{de} générale ou 2^{de} CAP ou 2^{de} bac pro (en ligne sur le site du lycée).
- Document régime de l'élève : externe, demi-pensionnaire ou interne (en ligne sur le site du lycée).

Les élèves scolarisés dans un autre établissement pendant l'année scolaire 2020/2021 doivent fournir le dossier scolaire s'il a été remis aux parents.

Les élèves boursiers doivent demander obligatoirement un transfert de bourse auprès de l'établissement d'origine.

➤ **Tout dossier incomplet sera refusé et obligera la famille à revenir finaliser l'inscription.**

TRANSPORTS SCOLAIRES :

Les parents retireront un imprimé auprès du service de transport concerné. L'attestation d'inscription au lycée ou le tampon du lycée sera nécessaire pour le traitement du dossier.

DEMI-PENSION :

Tous les parents recevront une notice d'information relative à la demi-pension lors de l'inscription. **Il leur est fortement conseillé d'inscrire les lycéens à la demi-pension (moins de trois euros pour un repas équilibré).**

INTERNAT :

En raison des places très limitées seuls les élèves de la section aéronautique pourront postuler. **La demande devra être faite auprès de Mme Silvestre, Conseillère principale d'éducation lors de l'inscription.** Les élèves les plus éloignés sont prioritaires. Un correspondant habitant la commune de Saint-Leu ou de ses environs sera exigé.

ASSURANCE SCOLAIRE :

Il est vivement recommandé à tous les parents de contracter une assurance scolaire, obligatoire dans le cadre des sorties et activités extra scolaires.

SANTÉ :

Si votre enfant est atteint d'une maladie chronique ou d'un handicap pouvant nécessiter une prise de médicaments durant le temps scolaire ou des aménagements pédagogiques particuliers, prenez contact avec l'infirmière scolaire pour la mise en place du projet d'accueil individualisé.

FOURNITURES SCOLAIRES :

Chaque enseignant fournira sa liste **à la rentrée**. Prévoir un minimum pour le jour de la rentrée (agenda, feuilles, trousse).

ÉQUIPEMENT POUR LES ACTIVITÉS PRATIQUES DE LA SECTION PROFESSIONNELLE :

Un document vous sera remis lors de l'inscription et apparaîtra sur le site du lycée.

DATE et HEURE : selon le tableau ci-joint.

Présence obligatoire des parents munis de leur pièce d'identité. Aucun élève mineur ne sera accepté seul.

DATE	HORAIRE	(Ré)Inscription en classe de :	Élèves scolarisés en 2020/2021 en classe de :
Mercredi 30 juin	7h30 – 15h00	CAP + STI2D	Lycée Stella + Autres secteurs
Jeudi 01 juillet	7h30 – 15h00	BAC PRO MVA et AERO 1ère et Terminales élèves de l'extérieur	Lycée Stella + Autres secteurs
Vendredi 02 juillet	7h30 – 15h00	2 ^{ndes} Pointe des Châteaux + redoublants 2 ^{ndes}	Élèves affectés, tous secteurs
Lundi 05 juillet	7h30 – 15h00	2 ^{ndes} Marcel Goulette + redoublants 2 ^{ndes}	Élèves affectés, tous secteurs
Mardi 06 juillet	7h30 – 15h00	Retardataires + redoublants de Première	Élèves affectés, tous secteurs
Mardi 10 août	7h30 – 15h00	Mentions complémentaires, Redoublants de Terminales	Tous secteurs

LIVRES NUMÉRIQUES SCOLAIRES :

Les livres sont à la charge des familles.

La coordination indépendante des parents d'élèves (CIPE) propose la location de livres numériques sur présentation de l'attestation d'inscription et dans la limite de leurs stocks. Ceci est un service rendu par l'association dans la mesure de ses possibilités.

La location des manuels doit être payée à chaque début d'année scolaire **MÊME EN CAS DE REDOUBLEMENT.**

Les familles bénéficiaires de la CMU et résidant sur la commune de Saint-Leu, peuvent obtenir 40€ d'aide sous forme de bon de commune. La région donne une aide de 120€ à toutes les familles sans conditions de ressources. Pour bénéficier de cette aide, il revient aux familles de faire la demande auprès de la Région, en y joignant le reçu qui leur sera remis lors de la location des manuels.

Présence de l'élève et d'un responsable légal obligatoire

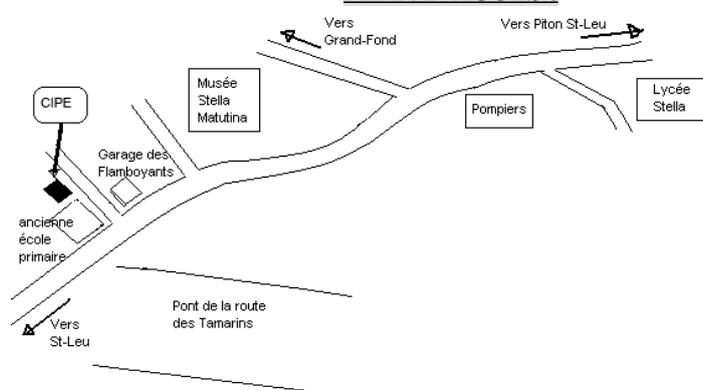
Ouverture du local de la CIPE : Du 05.07.21 au 13.07.21 ouverture de 8h à 12h00 et de 13h à 17h.

Fermeture totale du 13.07.21 au 08.08.21 inclus. Réouverture le 09.08.21, avec reprise des horaires habituels du lundi au vendredi de 9h à 16h en journée continue.

INDICATIONS TARIFAIRES :

CLASSE	LOCATION
SECONDE Générales	140 €
PREMIÈRE Générales	
TERMINALE Générales	
PREMIERES et TERMINALE STI2D	110 €

PLAN D'ACCÈS :



Règlements: Chèques ou espèces PAS de carte bancaire

Tel : 02.62.34.02.09

Mail : cipe.saint.leu@gmail.com